

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-64(FIN)

Date de convocation : 9 novembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

**Objet Avenant au contrat d'assurances (responsabilité civile) portant couverture supplémentaire**

**Le Président expose :**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la mise en place au sein du SDIS 04, d'une équipe spécialisée dans l'utilisation de drones à des fins opérationnelles, de formation, de communication notamment.

Le contrat Responsabilité Civile du SDIS prévoit actuellement la couverture pour un seul drone. Cét

Soit une plus-value globale de 900€ HT soit 981€ TTC  
N° de marché 1930140803

**Titulaire Mandataire :**

MMA – Cabinet SAMMUT Pascal  
8 rue Beau de Rochas  
04 000 Digne les Bains

**Montant TTC du marché notifié : 33 328 € TTC**

**Montant TTC de la plus-value objet de l'avenant : 34 309€ TTC**  
**% d'écart du montant du marché introduit par l'avenant : 4,5%**

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer et notifier l'avenant susvisé.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL